OPC du canton de Berne	Modèles et exemples	
Classeur Aménagement des eaux	730 Etude de projet	
Date: 04.01.10 / V 1.2/f Révisé le:	730.1	Publication de la participation



Exemple Publication de la participation

Extrait de la Feuille officielle d'avis du district de Moutier

Reconvilier

Plan d'aménagement du ruisseau de La Motte

Procédure d'information et de participation

Afin de rétablir le ruisseau La Motte dans un tracé qui permette de contenir les crues, la municipalité de Reconvilier a engagé la procédure du plan d'aménagement fixée par les articles 21 et ss de la loi cantonale sur l'aménagement des eaux du 14 février 1989 LAE.

Conformément à l'article 23 LAE, le Conseil municipal informe la population des mesures d'aménagement projetées et offre à tout un chacun le droit de prendre position, d'émettre des propositions et suggestions à l'encontre du projet. La procédure est ouverte dès la publication du présent avis (12 août) et jusqu'au 27 août 2009.

Le dossier peut être consulté, durant cette période, au secrétariat municipal, durant les heures d'ouverture. Les prises de position y seront reçues jusqu'au terme du dépôt public.

2732 Reconvilier, le 7 juillet 2009

Conseil municipal

OPC du canton de Berne	Modèles et exemples	
Classeur Aménagement des eaux	730 Etude de projet	
Date: 04.01.10 / V 1.2/f Révisé le:	730.2	Publication de la mise à l'enquête du plan d'aménagement des eaux



Exemple

Texte de publication de la mise à l'enquête du plan d'aménagement des eaux (Procédure d'aménagement des eaux)

Charges pour un plan d'aménagement des eaux

(Procédure d'aménagement des eaux)

Commune Reconvilier

Procédure d'aménagement des eaux selon les articles 30 ss de la loi du 14 février 1989 sur l'entretien et sur l'aménagement des eaux (LAE) et l'article 5 de la loi de coordination du 21 mars 1994 (LCoord).

Requérant: Reconvilier

Nom du cours d'eau: Ruisseau La Motte

Coordonnées géographiques: de 583'007 / 230'882

à 583'110 / 231'136

Projet de construction : Aménagement du ruisseau La Motte:

rehaussement et augmentation de la capacité d'écoulement en remplaçant la voûte existante sous le chemin du Nonceruz. Un espace de 12 m sera réservé pour le développement du ruisseau dans le secteur de la remise « Nonceruz 3B » et en amont du poulailler « Nonceruz 3D ». Mise à ciel ouvert du passage

souterrain sous la ferme « Scheidegger ».

Délai de publication et de recours: du 30.07.2009 au 30.08.2009

Adresse de publication et de recours: Administration communale de Reconvilier

Les qualités requises pour former opposition sont définies à l'article 24, alinéa 2, LAE.

Les oppositions et les réserves de droit doivent être justifiées et adressées par écrit à l'autorité auprès de laquelle celles-ci doivent être déposées.

Lieu, Date Bienne, le 20 juillet 2009

Office des ponts et chaussées du

canton de Berne

Pour publication à:

(Différent pour chaque arrondissement d'ingénieur en chef)

- Feuille officielle du canton de Berne 2 fois sous forme conventionnelle

(29.07.09/05.08.09)

- Feuille d'avis du district de Moutier 2 fois sur 2 colonnes dans la partie officielle

(30.07.09/06.08.09)

Copie pour information:

- Secrétariat communal Reconvilier, Rue xy, 0000 Lieu
 - Prière de publier le projet de dossier ci-joint et de le faire parvenir à l'Office des ponts et chaussées avec tous les documents de publication et les éventuelles oppositions.
- XY SA, adresse
- Service Jura bernois
- Réception OPC

OPC du canton de Berne	Modèles et exemples	
Classeur Aménagement des eaux	730 Etude de projet	
Date : 04.01.10 / V 1.2/f Révisé le :	730.3	Publication de la mise à l'enquête du permis d'aménagement des eaux



Exemple

Texte de publication de la mise à l'enquête du permis d'aménagement des eaux (Procédure d'aménagement des eaux)

Charges pour un permis d'aménagement des eaux

(Procédure d'aménagement des eaux)

Commune Reconvilier

Procédure d'aménagement des eaux selon les articles 30 ss de la loi du 14 février 1989 sur l'entretien et sur l'aménagement des eaux (LAE) et l'article 5 de la loi de coordination du 21 mars 1994 (LCoord).

Requérant: Municipalité de Reconvilier

Nom du cours d'eau: Ruisseau du Bénévis

Coordonnées géographiques: de 584'077 / 231'495

à 584'103 / 231'642

Projet de construction : Aménagement du ruisseau du Bénévis:

Le ruisseau du Bénévis sera réaménagé et remis à ciel ouvert sur le tronçon situé entre la

parcelle n° 1091 jusqu'à la Birse.

La longueur complète du tronçon aménagé sera

de 150m.

Le tracé à ciel ouvert du ruisseau passe en bordure de la parcelle n° 70. Le gabarit d'écoulement, sous la route cantonale et les voies CFF sera adapté et augmenté en réalisant

une nouvelle traversée.

Délai de publication et de recours: du 23.04.2009 au 24.05.2009

Adresse de publication et de recours: Administration communale de Reconvilier

Les qualités requises pour former opposition sont définies à l'article 24, alinéa 2, LAE.

Les oppositions et les réserves de droit doivent être justifiées et adressées par écrit à l'autorité auprès de laquelle celles-ci doivent être déposées.

Lieu, Date Bienne, le 7 avril 2009

Office des ponts et chaussées du

canton de Berne

Pour publication à:

- Feuille officielle du Jura bernois 2 fois sous forme conventionnelle

(15.04.09 / 22.04.09)

- Feuille officielle d'avis du district de Moutier 2 fois sur 2 colonnes dans la partie officielle

(23.04.09 / 30.04.09)

Copies pour information:

- Secrétariat communal Reconvilier, Rue xy, 0000 Lieu

Prière de publier le projet de dossier ci-joint et de le faire parvenir à l'Office des ponts et chaussées avec tous les documents de publication et les éventuelles oppositions.

- Exemple SA, adresse
- OPC, Service du Jura bernois, adresse
- Réception OPC, Ille arrond. d'ingénieur en chef

OPC du canton de Berne	Modèles et exemples	
Classeur Aménagement des eaux	730 Etude de projet	
Date: 04.01.10 / V 1.2/f Révisé le:	730.4	Annotations d'approbation



Exemple Annotations d'approbation

Annotation d'approbation

Participation publique :	du	au			
Examen préalable :	du	au			
Publication Feuille officielle cantonale :	le				
Publication Feuille officielle de district :	le				
Mise à l'enquête publique :	du	au			
Oppositions déposées :	5				
Réserves de droit déposées :	2				
Séances de conciliation :	du				
Oppositions réglées :	3				
Oppositions maintenues :	-				
Oppositions converties en réserves de droit :	2				
Oppositions en suspens :	-				
Décidé par le conseil communal le	:				
Décidé par l'assemblée communale le :					
Représenté par					
la présidente / le président	la / le secrétai	re			
•					
Attestent le bien-fondé de ces indications :					
Lieu, date :	sationo.				
Liou, dato .					
Représentant la commune					
la présidente / le président	la / le secrétai	re			
a productive rio productiv	.4 / 10 000101411	. •			

OPC du canton de Berne	Modèles et exemples		
Classeur Aménagement	730	Etude	
des eaux	750		
Date: 04.01.10 / V 1.2/f	730.5	Plan d'acquisition de terrain	
Révisé le : 01.06.23	730.5	Flan u acquisition de terrain	



Modèle Plan d'acquisition de terrain

Partie 1 : Explications relatives au modèle de plan d'acquisition de terrain

Partie 2 : Modèle Plan d'acquisition de terrain

OPC du canton de Berne	Modèles et exemples	
Classeur Aménagement des eaux	730 Etude	
Date: 04.01.10 / V 1.2/f Révisé le: 01.06.23	730.5	Plan d'acquisition de terrain

Page de titre

Conformément à l'ordonnance sur l'aménagement des eaux, le titre donné au plan est « Plan d'acquisition de terrain ».

Cependant, à titre explicatif, « (acquisition de droits réels) » doit figurer en sous-titre afin de préciser que des servitudes sont également acquises et pas uniquement la propriété.

Document

Plan d'acquisition de terrain 1:500

(acquisition des droits réels)

Fig. 730-1: page de titre

Echelle

Le plan est généralement à l'échelle 1:500.



Légende

Tout en haut du plan sont représentées les différentes zones délimitées sur le plan : acquisition de la propriété, acquisition d'autres droits réels et réquisition temporaire de terrain.

Le choix des mots doit parfaitement correspondre à ceux utilisés dans le modèle :

- Acquisition de la propriété
- Servitude permanente (droits d'utilisation / restrictions d'utilisation)
- Réquisition temporaire

Les informations générales suivantes s'y ajoutent :

OPC du canton de Berne	Modèles et exemples	
Classeur Aménagement des eaux	730 Etude	
Date: 04.01.10 / V 1.2/f Révisé le: 01.06.23	730.5	Plan d'acquisition de terrain

Légende

Acquisition de terrain / acquisition d'autres droits réels

Acquisition de la propriété

Servitude permanente (droits d'usage / restrictions d'utilisation)

Réquisition temporaire

Généralités

Route / chemin existants selon mensuration officielle

Cours d'eau existant selon mensuration officielle

Forêt selon la mensuration officielle

Aménagement des eaux / projet selon plan d'aménagement

Souches / tas de pierre / mesures
de compensation écologiques



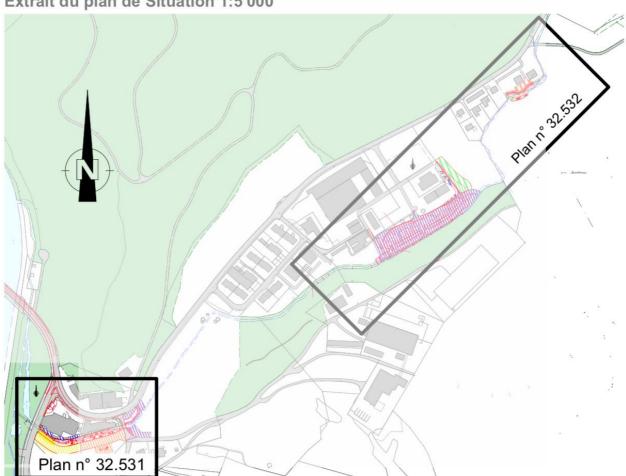
Fig. 730- 2: Légende

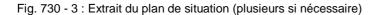
Extrait du plan de situation 1:5'000

Cet extrait peut servir de vue d'ensemble pour les grands projets, mais n'est pas obligatoire.

OPC du canton de Berne	Modèles et exemples	
Classeur Aménagement des eaux	730 Etude	
Date: 04.01.10 / V 1.2/f Révisé le: 01.06.23	730.5	Plan d'acquisition de terrain

Extrait du plan de Situation 1:5'000





Liste des acquisitions de terrain

- La liste des acquisitions de terrain répertorie l'une après l'autre toutes les parcelles concernées en les différenciant pour **chaque plan**.
- Sur le plan, la numérotation s'effectue **de gauche à** droite de manière croissante et commence par 1.
- Si un projet comporte plusieurs plans d'acquisition de terrain, la numérotation doit être continue (pas de répétition de numéro).
- La représentation en tableau doit être effectuée comme ci-après :



OPC du canton de Berne	Modèles et exemples	
Classeur Aménagement des eaux	730 Etude	
Date: 04.01.10 / V 1.2/f Révisé le: 01.06.23	730.5	Plan d'acquisition de terrain

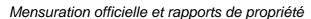
Liste des acquisitions de terrain

N°	N° de parcelle	Propriétaire	Acquisition propriété	Servitude permanente (droits d'usage / restrictions d'úti- lisation)	Utilisation pro- visoire
1	2561	Confédération hélvétique armasuisse Immobilier DS FM CH	0 m ²	96 m²	2
2	4536	Schachtler Max	305 m ²	379 m²	825 m²
3	3036	Fondation Ausbildung KBB	0 m ²	287 m²	205 m ²
4	3361	Schachtler Walter	0 m²	31 m²	169 m²
5	.3983	Schachtler Max	0 m²	715 m²	1'081 m²
6	3939	Canton de Berne OPC AIC IV	0 m²	0 m ²	11 m²
7	4148	Rüedi Peter	0 m ²	598 m²	675 m²

Fig. 730 - 4: Liste des acquisitions de terrain

Présentation du plan

Le plan doit représenter toutes les surfaces avec exactitude. Pour ce faire, il faut procéder de la manière suivante :



Le plan d'acquisition de terrain est réalisé sur la base de la mensuration officielle. Etant donné que la phase d'étude des plans d'aménagement des eaux est souvent très longue, cette base et les rapports de propriété en vigueur doivent être contrôlés peu de temps avant la mise à l'enquête et mis à jour dans le dossier, tout particulièrement dans le plan d'acquisition de terrain.

Projet

- Le projet à proprement parler doit être visible sur le plan de situation
- Il doit être représenté en rouge hachuré et sans surfaces pleines
- Les nouvelles plantations doivent être indiquées.

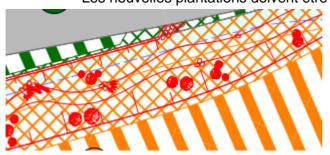


Fig. 730 - 5: Projet représenté en rouge en arrière-plan (lit, berges, plantations, etc.)

Choix des couleurs

Toutes les surfaces de l'acquisition de terrain doivent être représentées dans chaque parcelle par la même couleur.

Numérotation



OPC du canton de Berne	Modèles et exemples	
Classeur Aménagement des eaux	730	Etude
Date: 04.01.10 / V 1.2/f Révisé le: 01.06.23	730.5	Plan d'acquisition de terrain

Chaque surface concernée par le projet est numérotée (cf. *Liste des acquisitions de terrain*). Cette numérotation est effectuée dans la liste, sur la parcelle et dans la case du petit tableau récapitulatif prévue à cet effet.



Fig. 730 - 6: Numérotation sur les différents éléments du plan

Acquisition de la propriété

Représentation : surfacique remplie en couleur

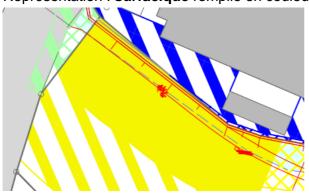


Fig. 730 - 7 : Surface d'acquisition de la propriété (remplie en jaune)

Servitude permanente (droits d'utilisation / restrictions d'utilisation)

Représentation : quadrillée de la même couleur que toute la parcelle

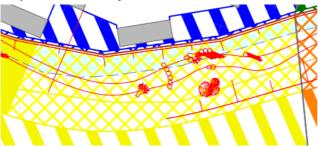


Fig. 730 - 8 : Surface grevée d'une servitude permanente (droits d'utilisation / restrictions d'utilisation) - en jaune quadrillé



OPC du canton de Berne Mod		et exemples
Classeur Aménagement des eaux	730	Etude
Date: 04.01.10 / V 1.2/f Révisé le: 01.06.23	730.5	Plan d'acquisition de terrain

Réquisition temporaire

Représentation : hâchurée de la même couleur que toute la parcelle



Fig. 730-9: surface de réquisition temporaire (hâchurée en jaune)

Etendue et précision des surfaces

La question de l'étendue et de la précision des surfaces est résolue comme suit :



- A l'extrémité sud de la parcelle n° 3983, la surface de la servitude est plus large d'un mètre que la réquisition permanente à proprement parler (bord supérieur de la berge).
 Cela permet de faire preuve d'une certaine marge de tolérance quant à la précision de réalisation perpendiculairement au cours d'eau.
- Aucune marge de tolérance n'est prévue à l'extrémité nord de la même parcelle car à cet endroit le projet doit être réalisé avec une très grande précision (le long de la frontière avec la parcelle existante, raccordements à l'angle du bâtiment existant, etc.).
- La surface grevée par la servitude comprend également les fondations couvertes du mur de berge prévu sur la parcelle voisine au nord.
- Sur la surface de servitude de la parcelle n° 3361, le raccordement des aménagements de protection de berge au bâtiment 3c prend en compte une tolérance d'env. ±5 mètres dans le sens de la longueur.
- Sur les parcelles riveraines le long du cours d'eau ou sur les routes existantes, aucune marge de tolérance n'est admise car à cet endroit le projet doit être mis en œuvre avec une parfaite exactitude.

OPC du canton de Berne	Modèles et exemples	
Classeur Aménagement des eaux	730	Etude
Date : 04.01.10 / V 1.2/f Révisé le : 01.06.23	730.5	Plan d'acquisition de terrain

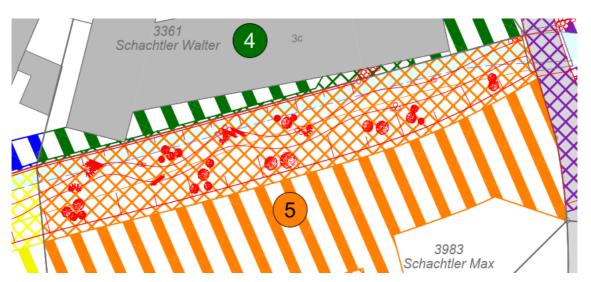


Fig. 730 - 10 : marges de tolérance calculées sur la surface « servitude permanente (droits d'utilisation / restrictions d'utilisation) »

Tableau récapitulatif



Un petit tableau récapitulatif résume l'ensemble des surfaces concernées pour chaque parcelle. Les surfaces sont présentées par ordre décroissant selon l' « importance » du type d'utilisation de la parcelle.

- 1. Acquisition de la propriété
- 2. Servitude permanente (droits d'utilisation / restrictions d'utilisation)
- 3. Réquisition temporaire

N° 2	Parc. n°	4536
Schachtler Max		
Acquisition propriété		305 m²
Servitude permanente (droits d'usage / restrictions d'utilisation)	\bigotimes	379 m²
Réquisition temporaire	A 1	825 m²

Fig. 730 - 11 : Tableau récapitulatif par parcelle

Renvoi au dossier du plan d'aménagement des eaux

Il n'est pas possible de distinguer en détail toutes les mesures prévues dans le projet uniquement sur le plan d'acquisition de terrain. C'est la raison pour laquelle un encadré rouge sur le plan renvoie aux autres documents du dossier du plan d'aménagement des eaux.

Le détail des mesures se trouve dans le rapport technique et dans les plans de projet du dossier du plan d'aménagement des eaux.

Fig. 730 - 12 : Renvoi au dossier du plan d'aménagement des eaux

OPC du canton de Berne	Modèles et exemples	
Classeur Aménagement des eaux	730	Etude
Date: 04.01.10 / V 1.2/f Révisé le: 01.06.23	730.5	Plan d'acquisition de terrain

Cela doit permettre de garantir que les propriétaires fonciers concernés connaissent en détail les mesures prévues dans le projet. Cela veut aussi dire que toutes les mesures contenues dans le dossier du plan d'aménagement des eaux doivent être représentées de manière suffisamment détaillée (profils en travers, plans de situation, détails nécessaires, etc.).





Arrondissement d'ingénieur en chef IV

Office des ponts et chaussées du canton de Berne

Plan d'aménagement des eaux Annexe 1.08

Communes	Berthoud, Heimiswil	Date du dossier	22.12.2020
Assujettis à l'exécution	Ville de Berthoud, comm. municipale d'Heimiswil	Révisé le	
N° du cours d'eau	1287	N° du projet	30.140
Cours d'eau	Heimiswilbach	 Date du plan	22.12.2020
Plan n°	32.551	Format	30 x 105

Protection contre les crues et revitalisation de l'Heimiswilbach

Document Plan d'acquisition de terrain 1:500 (acquisition des droits réels)

Situation Ziegelhütte

Auteurs du projet



Adoption du plan d'aménagement des eaux:

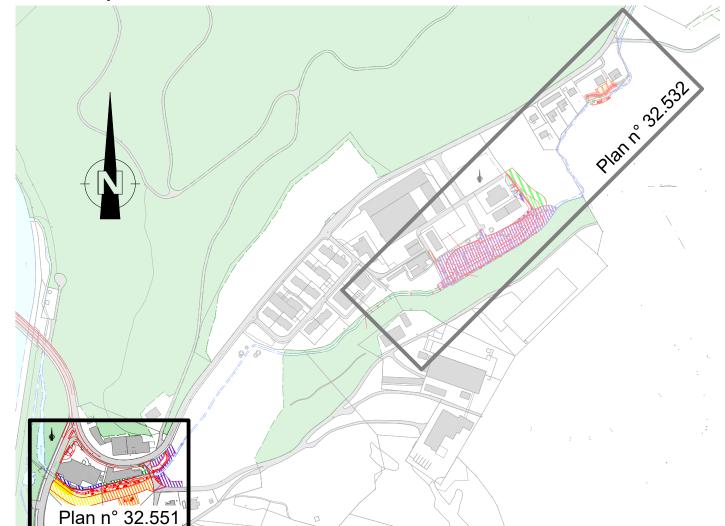
Légende

Acquisition de terrain / acquisition d'autres droits réels

Acquisition de la propriété Servitude permanente (droits d'usage / restrictions d'utilisation) Réquisition temporaire

Généralités Route / chemin existants selon mensuration officielle Cours d'eau existant selon mensuration officielle Forêt selon la mensuration officielle Aménagement des eaux / projet selon plan d'aménagement Souches / tas de pierre / * 88 0 • * 🔷 mesures de compensation écologiques

Extrait du plan de Situation 1:5'000



Données numériques de la mensuration officielle, état septembre 2019 Modèle de terrain numérique: Données LiDAR, Office de l'information géographique du cantion de Berne Relevé de terrain: Kissling+Zbinden AG 13.- 22.07.2016

Liste des acquisitions de terrain

N°	N° de parcelle	Propriétaire	Acquisition propriété	Servitude permanente (droits d'usage / restrictions d'utilisation)	Utilisation provisoire
1	2561	Confédération hélvétique armasuisse Immobilier DS FM CH	0 m ²	96 m²	144 m²
2	4536	Schachtler Max	305 m ²	379 m²	825 m ²
3	3036	Fondation Ausbildung KBB	0 m ²	287 m ²	205 m ²
4	3361	Schachtler Walter	0 m ²	31 m ²	169 m²
5	3983	Schachtler Max	0 m ²	715 m ²	1'081 m²
6	3939	Canton de Berne OPC AIC IV	0 m ²	0 m ²	11 m²
7	4148	Rüedi Peter	0 m ²	598 m²	675 m ²

